

2026/.....
Parafe

ARRÊTÉ N°45/2026

OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE A L'ADJOINT DU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES – MONSIEUR PIERRE LEGRAND (ANNULE ET REMPLACE)

Le Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-19 et R.2122-8 ;

Vu l'arrêté municipal n°1193 du 4 octobre 2019, nommant Monsieur Pierre LEGRAND, Ingénieur, pour accomplir les fonctions d'Adjoint au Directeur des services techniques ;

Considérant qu'il convient pour la bonne marche de l'administration de prévoir la délégation de signature à Monsieur Pierre LEGRAND Adjoint au Directeur des services techniques ;

ARRÊTE

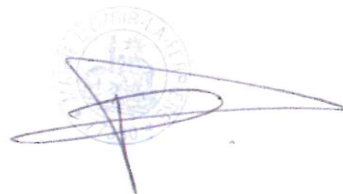
Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à compter du 30 mars 2026, à Monsieur Pierre LEGRAND, Adjoint au Directeur des services techniques, pour signer les bons de commande des services techniques, dans la limite de mille euros toutes taxes (1 000 euros TTC).

Article 2 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Trésorier principal de Chelles
- Monsieur Pierre LEGRAND, Adjoint au Directeur des services techniques

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 28 avril 2026

Madame la Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

Le 04/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20250528-ARRRETE_45_